Gestionnaire d'infrastructures sportives



Tourisme - Loisirs | Chef d'entreprise

Durée	Tranche d'âge	Finalité	Pratique en entreprise / Alternance	Métier en pénurie / Fonction critique
2 ans	18 à 25 ans 25 ans et +	Diplôme	Non	Non

Gestionnaire dans l'âme mais également amoureux de sport, de sport pour tous et dans les meilleures conditions ! Aussi fort en individuel qu'en équipe, sur tous les terrains ? Saisissez la balle au bond et courez vers cette formation de Gestionnaire en infrastructures sportives.

Le Gestionnaire et la Gestionnaire d'infrastructures sportives gèrent un centre sportif. **Ils coordonnent, animent et gèrent les différents services sportifs et administratifs d'un centre**, d'un hall omnisport, d'une salle de sport, d'une piscine ou d'un centre de loisir à dimension sportive.

Ils sont en charge tant de **l'aspect sportif** : choix des sports, du matériel, agencement de la salle ou de l'infrastructure, que de **l'aspect entreprise** : gestion de l'administratif, choix des membres du personnel et gestion d'équipe, gestion financière et commerciale,…

Cette formation de chef d'entreprise de Gestionnaire d'infrastructures sportives vous apprendra les compétences suivantes, nécessaire à l'exercice du métier :

- **Connaître l'environnement institutionnel du sport** : se situer dans l'environnement institutionnel du sport en Belgique et plus particulièrement en Fédération Wallonie Bruxelles : ADEPS, Fédérations, clubs,…
- **Gérer les infrastructures sportives** : concevoir et aménager un centre sportif, assurer la maintenance et l'entretien du matériel, optimiser le fonctionnement des différentes salles et terrains.
- **Gérer et coordonner le personnel** : gérer et coordonner les différents membres du personnel du centre, tant les moniteurs, coachs, encadrants que les autres travailleurs. Animer et encadrer les servies.
- **Gérer la sécurité/ la responsabilité** : veiller à la sécurité de tous les utilisateurs, tant le personnel que les clients, mais aussi à la sécurité du matériel en faisant respecter les règles et les consignes.
- **Assurer un centre sportif** : définir des contrats d'assurance afin de couvrir l'infrastructure, le matériel mais aussi les membres du personnel et les clients en cas d'accident. Déterminer les responsabilités et les assumer.
- **Gérer les accidents** : prévention des accidents, traumatologie, urgence, premiers soins, agir efficacement face à un accident et prendre en charge correctement une victime.

- **Gérer administrativement, financièrement et commercialement un centre sportif** : gérer les aspects administratifs et comptables d'une infrastructure, élaborer des prix, budgétiser, développer ses activités, connaître la procédure de marché public.
- **Coordonner et animer un centre sportif** : développer des projets sportifs, des événements dans et autour du centre, établir des collaborations avec les acteurs et les clubs locaux.

Si toutes ces facettes du métier vous attirent, alors n'hésitez plus et enfilez vos baskets pour courir jusqu'à l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

Débouché(s) métier(s)

Gestionnaire d'une salle de sport, d'un centre ou d'un club sportif
Employé / Employée dans une infrastructure sportive privée ou publique
Créer / Reprendre un centre d'infrastructures sportives

Débouché(s) future(s) formation(s)

Instructeur de fitness *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/instructeur-de-fitness)*

Instructeur de cours collectifs de fitness *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/instructeur-de-cours-collectifs-de-fitness)*

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Contact client Activités variées Travail en équipe

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Aptitudes

Le Gestionnaire et la Gestionnaire en infrastructures sportives doivent posséder plusieurs qualités :

- **Flexibilité et disponibilité** : les horaires pour les activités sportives peuvent être très souples et très étalés, tant en semaine que les week-ends.
- **Contact humain** : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de travailler en équipe mais aussi de nombreuses rencontres : clients, sportifs, personnel, partenaires,...
- **Organisation et polyvalence** : une bonne organisation est nécessaire puisque vous gérez tous les aspects de l'infrastructure.

Programme

1ère année :

- X32/5 Connaître l'environnement institutionnel du sport en Communauté française, wallonie, Bruxelles (24h)
- X32/5 Les infra structure sportives : évaluation, aménagement, conception d'un centre sport (28h)
- X32/5 Les infrastructures sportives : aspects techniques journalier et utilisation des locaux (24h)
- X32/5 Gérer et coordonner le personnel (24h)
- X32/5 Gérer la sécurité - la responsabilité (36h)
- X32/5 Assurer un centre sportif (12h)
- X32/5 Gérer les accidents : prévention, traumatologie, urgence, 1er soins (16h)
- X32/5 Gérer les aspects administratifs et comptables (20h)
- X32/5 Gérer les aspects commerciaux (24h)
- X32/5 L'informatique au service de l'infrastructure (4h)
- X32/5 Analyser les pratiques de terrain (12h)
- X32/5 Appréhender la gestion d'une piscine (module de base) (8h)

2ème année :

- X32/6 Gérer et coordonner le personnel (26h)
- X32/6 Gérer les accidents/prévention, traumatologie, urgence, 1er soins (28h)
- X32/6 Les marchés publics (16h)
- X32/6 Analyser les pratiques de terrain (12h)
- X32/6 Le projet sportif local et sa budgétisation (24h)
- X32/6 Coordination et animation en externe et en interne (12h)
- X32/6 Appréhender la gestion d'une piscine, module de base (24h)
- X32/6 Appréhender la gestion spécifique d'une PME (secteur privé) (52h)
- X32/6 Encadrement épreuve intégrée (12h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou apprenante qui

- n'est plus soumis à l'obligation scolaire *(https://www.enseignement.be/parcours-dapprentissage/secondaire-ordinaire/inscription/obligation-scolaire#c5563)*
- est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur **(CESS)** ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

- L'inscription aux cours est ouverte **jusqu'à 3 mois après le début des cours** *(https://www.ifapme.be/actualites/dates-rentree)*. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.
- **Des droits d'inscription sont requis**. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 350 et 450€ ou plus.
- Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation : consultez les modalités d'inscription pour l'année 2026-2027 *(https://www.ifapme.be/inscriptions2026)*.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

- votre **carte d'identité** ;
- une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;
- si vous êtes demandeur d'emploi et que vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/penurie)*, une **attestation d'inscription au FOREM** *(https://www.leforem.be/)* pour profiter d'une éventuelle dispense.

Trouver un stage

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.
Pour préparer votre convention de stage ou en cas de difficultés pour trouver une entreprise-formatrice, contactez un Service Alternance IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

- votre carte d'identité
- la preuve de votre inscription à la formation.

Gembloux - G1

Rue Saucin, 66 5032 Gembloux (Les Isnes)

081 58 53 63

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 20h (en période scolaire)

Le vendredi : de 8h à 16h

/

centre.gembloux@ifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription en ligne *(https://centresifapme.be/formulaire_inscription.php?ccry=hOv0qIL%2FyLPJLB%2FSXt0gm3tkNiLFnLGNsd%2FwTsttfaeHcNDsGYr92lofxLyGONUcY2gwZC9oOFJRS0hxL2xhMzhjUDIldz09)*

L'inscription aux cours est ouverte **jusqu'à 3 mois après le début des cours** *(https://www.ifapme.be/actualites/dates-rentree)*. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Tout savoir sur les modalités d'inscription *(https://www.ifapme.be/inscriptions)*

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez ? Prenez contact avec nos conseillers et conseillères !